

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0197

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution (CA14 26 0197) lors de sa séance tenue le 2 juin 2014, relativement à un projet particulier autorisant :

- la transformation du bâtiment situé aux 7160-7170 rue Clark, en dérogation aux articles 22, 25, 40, 49, 81, 86, 661 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à la règle d'insertion au niveau de la hauteur en mètre, à la hauteur des mezzanines, au taux d'implantation, au mode d'implantation, à l'alignement de construction, à l'espace libre requis sous une construction en saillis sur le domaine public ainsi qu'à l'apparence d'un bâtiment.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce premier projet de résolution, le 7 juillet 2014 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution vise la zone 0017, ci-après illustrée :



Le premier projet de résolution CA14 26 0197 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 juin 2014

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut